

72 CLERY

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 Euros

Siège social : 7 rue du Colonel Moll - 75017 Paris

RCS Paris 829 292 150

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 15 MARS 2026

Le quinze mars deux mille vingt six à 9 heures,

Monsieur Christian Tufal, associé unique de la SCI 72 Cléry, a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

- Cessations des fonctions du gérant,
- Nomination d'un gérant,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION - CESSATION DES FONCTIONS DU GERANT- NOMINATION D'UN GERANT

L'Associé unique constate la cessation des fonctions de gérant de la société Altire dès ce jour.

L'associé unique, décide de se nommer gérant à compter de ce jour pour une durée indéterminée.

Il exercera sa fonction conformément à la Loi et aux statuts. Sa rémunération éventuelle sera fixée ultérieurement. Il aura droit au remboursement des frais engagés dans le cadre de sa fonction sur présentation des justificatifs.

DEUXIEME DECISION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'Associé unique

